



paiement loyer par chèque de société

Par **euzebe**, le **30/03/2011** à **21:18**

Bonjour,

Je viens de louer un appartement (à titre d'habitation principale et non à titre de local commercial) à une personne qui est chef d'entreprise. Cette personne me paie son loyer avec le carnet de chèque de sa société et non avec son carnet de chèque personnel. Suis-je dans mon bon droit ou dois-je exiger un autre mode de paiement ?

Merci de votre réponse...

Par **Claralea**, le **30/03/2011** à **22:24**

Bonsoir, peu importe qui vous paie son loyer, le principal est que vous soyez payé. Le paiement du loyer peut très bien être un avantage en nature, tout comme son véhicule, ses costumes, ses restaurants...